

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1900

30 septembre 2009

### SOMMAIRE

2MWin S.à r.l. ....	91175	Osteria V.A. s.à r.l. ....	91194
Al Dar Islamic Fund ....	91179	Palcor International S.A. ....	91169
Ansep ....	91199	Patron Weghell IX S. à r. l. ....	91157
Axe Medical S.A. ....	91194	Postbahnhof an der Spree 6, Berlin S.à r.l. .....	91156
Beim Schrainer S.à.r.l. ....	91196	Project Bird Holding IIIB S. à r.l. ....	91154
CP (Luxco) II S.à r.l. ....	91191	Project Bird Holding II S.à r.l. ....	91157
dfl Luxembourg Two S.à r.l. ....	91187	ProLogis France XCV S.à r.l. ....	91172
Elite Investissements S.A. ....	91169	PS S.à r.l. ....	91192
EP Services ....	91184	Renault Retail Group Luxembourg S.A. .....	91159
Fliesen Creativ S.à r.l. ....	91167	Safeway Properties S.A. ....	91154
Groupe LW s.à r.l. ....	91172	Sani-Staar S.à r.l. ....	91197
Helsia S.A. ....	91200	Société de Réassurance de la Banque BNP Paribas ....	91179
Hepta Equity Partners (Europe) I S.A. ....	91197	Société d'Investissements en Méditerranée S.A. ....	91169
Kaval S.A. ....	91193	Sucafina Holding ....	91159
Lion/Katsu Investments S.à r.l. ....	91180	Super Selector S.à r.l. ....	91188
Luxembourg Spécial Aérotechnics S.A. ..	91163	Tectum Real Estate S.A. ....	91176
Luxembourg Spécial Aérotechnics S.à.r.l. .....	91163	TKK 2 ....	91192
Lux Venture Finance S.A. ....	91169	Tree Investments S.A. ....	91181
MDC Holdco S.à r.l. ....	91172	Trophy Holding S.A. ....	91186
Mobo S.A. ....	91166	Vision h. s.à r.l. ....	91163
Moor Park Newday Netherlands Holdco S.à r.l. ....	91175	Visual Config S.A. ....	91164
MZ Finance S.A. ....	91154	WDI Reinsurance S.A. ....	91179
NIS Holdings S.à r.l. ....	91180	Wiesengrund S.à r.l. ....	91160
O.I.A. s.à r.l. ....	91169		
ÖkoWorld Lux S.A. ....	91192		

**MZ Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 3, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 102.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115326/10.

(090138779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

**Safeway Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 104.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, Boulevard Royal  
L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009115329/13.

(090138999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

**Project Bird Holding IIB S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 137.301.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of August.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Project Bird Holding II S.à r.l., a private limited liability company, constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B136529,

duly represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company Project Bird Holding III B S.à r.l., a private limited liability company, constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B137301, incorporated pursuant to a deed of the Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on March 3, 2008, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 964, on March 18<sup>th</sup>, 2008, (the "Company").

The appearing party, in its capacity of Sole Shareholder of the Company represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seventy eight million Euros (EUR 78,000,000) taking it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to the amount of seventy eight million twelve thousand five hundred Euros (EUR 78,012,500), by the issuance of seventy eight million Euros (EUR 78,000,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to issue seventy eight million Euros (EUR 78,000,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and Payment*

The person appearing, Mr. Alain Thill, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder for the seventy eight million (78.000,000) newly issued shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and to make payment in full for such shares.

The payment in full for such shares is made by a contribution in kind of a claim (the "Claim") held by the Sole Shareholder towards the Company.

A valuation report has been issued by the managers of the Sole Shareholder, (the "Valuation Report").

The conclusion of such Valuation Report is as follows:

"Based on the verification carried out as described above:

- 1) The fair market value of the Claim is EUR 78,000,000; and
- 2) The fair market value of the Claim corresponds at least to 78.000,000 shares to be issued by the Company in consideration thereof."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at seventy eight million twelve thousand five hundred Euros (EUR 78,012,500), represented by seventy eight million twelve thousand five hundred (78,012,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately six thousand four hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le onze août.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Project Bird Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B136529,

dûment représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de la société Project Bird Holding III B S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B137301, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 964 le 18 mars 2008, (ci-après la "Société").

La partie comparante, en tant qu'Associé Unique de la Société, représentée comme mentionnée ci-dessus, demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de soixante dix-huit millions d'Euros (EUR 78.000.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, au montant de soixante dix-huit millions douze mille cinq cents Euros (EUR 78.012.500), par l'émission de soixante dix-huit millions (78.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre soixante dix-huit millions (78.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription et Paiement*

La personne comparante, Monsieur Alain Thill, préqualifié, a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, les soixante dix-huit millions (78.000.000) parts sociales nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et de les libérer intégralement par un paiement en nature.

Le paiement intégral de ces parts sociales a été fait par un apport d'une créance (la "Créance") détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société.

Un rapport d'évaluation a été émis par les gérants de la l'Associé Unique (ci-après le "Rapport d'évaluation").

La conclusion du Rapport d'évaluation est la suivante: "Based on the verification carried out as described above:

- 1) The fair market value of the Claim is EUR 78,000,000; and
- 2) The fair market value of the Claim corresponds at least to 78,000.000 shares to be issued by the Company in consideration thereof."

*Troisième résolution*

L'Associée Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à soixante dix-huit millions douze mille cinq cents Euros (EUR 78.012.500) représenté par soixante dix-huit millions douze mille cinq cents (78.012.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de six mille quatre cents Euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que, à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 août 2009. Relation GRE / 2009/2971. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 2 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009115293/119.

(090139137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**Postbahnhof an der Spree 6, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1638 Luxembourg, 4, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 135.116.

Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société tenue en date du 10 août 2009 des modifications suivantes:

- Le siège social de la société est transféré du 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 4 rue du Golf. L-1638 Luxembourg

- La nomination de nouveaux gérants pour une durée indéterminée à compter du 12 février 2009 de Mme Catherine Hellard, résident au 6, rue du Golf, L-1638 Luxembourg et de la société Attis Promotion S.A., ayant son siège social au East 54<sup>th</sup> Street, Mossfon Building, Panama City, Panama.

- L'acceptation de la démission de leur poste de gérant de Messieurs Marc Levèbvre et de Ole Hartmann Christensen avec effet rétroactif au 12 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009115141/20.

(090138357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**Patron Weghell IX S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PATRON WEGHELL IX S.à r.l.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009115259/13.

(090138511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

**Project Bird Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.529.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of August.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Project Bird Holding S.à r.l., a private limited liability company, constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B135980,

duly represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company Project Bird Holding II S.à r.l., a private limited liability company, constituted and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B136529, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on January 18, 2008, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 771, on March 21<sup>st</sup>, 2008, (the "Company").

The appearing party, in its capacity of Sole Shareholder of the Company represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of eleven million seven hundred thousand Euros (EUR 11.700,000) taking it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to the amount of eleven million seven hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 11,712,500), by the issuance of eleven million seven hundred thousand (11,700,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to issue eleven million seven hundred thousand (11,700,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

### *Subscription and Payment*

The person appearing, Mr. Alain Thill, prenamed, declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder for the eleven million seven hundred thousand (11,700,000) newly issued shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and to make payment in full for such shares.

The payment in full for such shares is made by a contribution in kind of a claim (the "Claim") held by the Sole Shareholder towards the Company.

A valuation report has been issued by the managers of the Company, (the "Valuation Report").

The conclusion of such Valuation Report is as follows:

"Based on the verification carried out as described above:

- 1) The fair market value of the Claim is EUR 11,700,000;
- 2) The fair market value of the Claim corresponds at least to the 11,700,000 Company's ordinary shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, to be issued by the Company in consideration thereof."

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at eleven million seven hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 11,712,500), represented by eleven million seven hundred twelve thousand five hundred (11,712,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each."

### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately five thousand and fifty Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le onze août.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société Project Bird Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B135980,

dûment représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société Project Bird Holding II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B136529, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 77.1, le 21 mars 2008, (ci-après la "Société").

La partie comparante, en tant qu'Associé Unique de la Société, représentée comme mentionnée ci-dessus, demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société pour un montant de onze millions sept cent mille Euros (EUR 11.700.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, au montant de onze millions sept cent douze mille cinq cents Euros (EUR 11.712.500), par l'émission de onze millions sept cent mille (11.700.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre onze millions sept cent mille (11.700.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription et Paiement*

La personne comparante, Monsieur Alain Thill, préqualifié, a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de L'associé Unique, les onze millions sept cent mille (11.700.000) parts sociales nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et de les libérer intégralement par un paiement en nature.

Le paiement intégral de ces parts sociales a été fait par un apport d'une créance (la "Créance") détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société.

Un rapport d'évaluation a été émis par les gérants de l'Associé Unique (ci-après le "Rapport d'évaluation").

La conclusion du Rapport d'évaluation est la suivante:

"Based on the verification carried out as described above:

- 1) The fair market value of the Claim is EUR 11,700,000;
- 2) The fair market value of the Claim corresponds at least to the 11,700.000 Company's ordinary shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, to be issued by the Company in consideration thereof."

*Troisième résolution*

L'Associée Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à onze millions sept cent douze mille cinq cents Euros (EUR 1 1.712.500) représenté par onze millions sept cent douze mille cinq cents (11.712.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de cinq mille cinquante Euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que, à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2009. Relation GRE / 2009/2945. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 2 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009115292/120.

(090139153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**Sucafina Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 142.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2009115336/11.

(090138987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**Renault Retail Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 8.269.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Administrateur

Référence de publication: 2009115323/11.

(090138787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

**Wiesengrund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.927.920,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 146.369.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

**APPEARED:**

ACKERBODEN ANSTALT, having its registered office in Vaduz, Liechtenstein,

Here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney, after being signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the "société à responsabilité limitée" "WIESENGRUND S.à r.l.", with registered office at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, registered at the Commercial and Companies Register in Luxembourg under n° B 146.369, transferred in Luxembourg by deed dated May 15<sup>th</sup> 2009 and enacted by Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" of June 20<sup>th</sup> 2009 under number 1203, hereafter "the Company".

- That the share capital of the Company amounts to three million nine hundred and twenty-seven thousand nine hundred and twenty United-States dollars (USD 3,927,920.-), represented by one thousand (1,000) shares without nominal value.

- That the appearing party is the one and only current partner of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

*Agenda:*

- 1) Amendment of the powers of representation of the managers.
- 2) Subsequent amendment of article 12 of the Articles of Association of the Company.
- 3) Ratification of the transfer of registered office of the Company.
- 5) Miscellaneous.

- That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

*First resolution*

It has been resolved to amend the powers of representation of the managers in order that the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

*Second resolution*

As a consequence of the previous resolution, it is decided to amend article 12 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general partner meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers. The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of



managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 3 days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature."

#### *Third resolution*

It has been resolved to ratify the decisions of the Board of Managers taken on June 15<sup>th</sup> 2009 deciding to transfer the registered office of the Company from 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg to 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg with effect June 15<sup>th</sup> 2009.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 900.- (nine hundred euro).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, Christian names civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mil neuf, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

#### **A COMPARU:**

ACKERBODEN ANSTALT, ayant son siège social à Vaduz, Liechtenstein, ici représentée par Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "WIESENGRUND S.à r.l.", ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 146.369, transférée à Luxembourg suivant acte reçu en date du 15 mai 2009 par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 juin 2009 numéro 1203, ci-après la "Société".

- Que le capital social de la Société s'élève à trois millions neuf cent vingt-sept mille neuf cent vingt dollars des Etats-Unis (USD 3.927.920,-), représenté par mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification des pouvoirs de représentation des gérants de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société;
3. Ratification du transfert de siège social de la Société;
4. Divers.

- Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de modifier les pouvoirs de représentation des gérants de la Société de manière à ce qu'en cas de gérant unique, la Société soit engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres quelconques du Conseil de gérance.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution prise ci-avant, il est décidé de modifier l'article 12 of des statuts comme suit:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres quelconques du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 3 jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature."

*Troisième résolution*

Il est décidé de ratifier les décisions du Conseil de Gérance du 15 juin 2009 décidant le transfert du siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 900,- (neuf cents euros).

DONT ACTE, dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29881. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009116301/163.

(090139925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Vision h. s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 141.037.

L'an deux mille neuf, le quatorze août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage,

A COMPARU:

La société anonyme "F.I.L. HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 101.861,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Marc HOBSCHEIT, indépendant, demeurant à Luxembourg, détentrice de cent (100) parts sociales,

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "Vision h. s. à r.l." (numéro d'identité 2008 24 34 004), avec siège social à L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 141.037, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en remplacement du notaire instrumentant, dépositaire de la minute, en date du 12 août 2008, publié au Mémorial C, numéro 2210 du 10 septembre 2008,

a requis le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen à L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval et de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Al. 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HOBSCHEIT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 août 2009. Relation: CAP/2009/2857. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 septembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009116297/36.

(090139929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Luxembourg Spécial Aérotechnics S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Luxembourg Spécial Aérotechnics S.à r.l.)**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.633.

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXEMBOURG SPÉCIAL AÉROTECHNICS S.A., avec siège social à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss,

constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination LIFEFORCE BENELUX S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, en date du 28 juin 2004,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 923 du 16 septembre 2004,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 23 août 2007, numéro 1.784, page 85620, la dite modification de statuts portant transformation de la société à responsabilité limitée en société anonyme,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 101.633.

L'assemblée est ouverte à 9.15 heures et choisit comme président/scrutateur Madame Joëlle Wurth, comptable, demeurant à professionnellement à Beckerich. Le président désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Le transfert du siège de la société à sa nouvelle adresse sise à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, et la modification subséquente de l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à sa nouvelle adresse sise à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, et de modifier en conséquence l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 9.30 heures.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent cinquante euros (450,00 €), frais pour lesquels toutes les parties comparantes s'engagent solidairement à l'égard du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont toutes signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Wurth, Ramos, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 août 2009. Relation: RED/2009/958. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 3 septembre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009116318/59.

(090139645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

**Visual Config S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.334.

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq août,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, soussignée,  
Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VISUAL CONFIG S.A.  
avec siège social à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss,  
constituée sous la dénomination MEDIFLO S.A., suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 16 juillet 1997,  
publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 628 du 11 novembre 1997,  
dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 29 décembre 2005,  
publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 14 avril 2006, numéro 767, page 36.813,  
inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 60.334.  
L'assemblée est ouverte à 9.30 heures et choisit comme président/scrutateur Madame Joëlle Wurth, comptable, demeurant à professionnellement à Beckerich. Le président désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Le transfert du siège de la société à sa nouvelle adresse sise à L-2449 Luxembourg, 25a Boulevard Royal, et la modification subséquente de l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social de la société est établi à Luxembourg."

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à sa nouvelle adresse sise à L-2449 Luxembourg, 25a Boulevard Royal, et de modifier en conséquence l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

" **Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social de la société est établi à Luxembourg."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 9.35 heures.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent cinquante euros (450.-), frais pour lesquels toutes les parties comparantes s'engagent solidairement à l'égard du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont toutes signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Wurth, Ramos, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 26 août 2009. Relation: RED/2009/961. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

*Le Receveur (signé):* Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 3 septembre 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009116319/58.

(090139640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

**Mobo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.  
R.C.S. Luxembourg B 137.935.

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MOBO S.A.", ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, Route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 137.935, constituée suivant acte reçu le 3 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1194 du 16 mai 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 62 (soixante-deux) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transférer le siège de la société au 1<sup>er</sup> juillet 2009 du 241, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 2, Rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges.

2. Renouveler pour une nouvelle période de six ans les mandats de tous les administrateurs.

3. Renouveler pour une nouvelle période de six ans le mandat du Commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de:

- transférer le siège de la société du 241, Route de Longwy, L-1941 Luxembourg au 2, Rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges, et ceci à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009;

- modifier par conséquent le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la Commune de Troisvierges. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de 6 (six) ans les mandats de tous les administrateurs (Monsieur Mark WULMS, la société HAJE INC, la société MARUMA INC) et de l'administrateur-délégué (Monsieur Mark WULMS), actuellement en fonction.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de 6 (six) ans le mandat du Commissaire aux comptes (DELAWARE AGENT SERVICES LLC), actuellement en fonction.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 août 2009. Relation: LAC/2009/34478. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 28 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009116341/50.

(090140065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

**Fliesen Creativ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 26, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 147.949.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den ersten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

ist erschienen:

Herr Florian LOHMAYR, Fliesenleger, wohnhaft in D-54296 Trier, Mühlenstrasse 73.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer****Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "FLIESEN CREATIV S.à r.l."**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Holz- und Bautenschutz, Bodenlegerarbeiten, der Einbau von genormten Baufertigteilen sowie Fliesen-, Platten-, Mosaik- und Estrichlegerarbeiten

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile****Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Herrn Florian LOHMAYR, Fliesenleger, wohnhaft in D-54296 Trier, Mühlenstrasse 73, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

**Titel III. Verwaltung und Vertretung****Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

#### *Erklärung*

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Florian LOHMAYR, Fliesenleger, wohnhaft in D-54296 Trier, Mühlenstrasse 73.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6637 Wasserbillig, 26, Esplanade de la Moselle.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. LOHMAYR, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 02 septembre 2009. Relation: ECH/2009/1239. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.



Echternach, den 4. September 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009116353/105.

(090140348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Palcor International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 112.772.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009116257/10.

(090140202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Lux Venture Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.720.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUX VENTURE FINANCE S.A.

N. PICCIONE / Ch. FRANCOIS

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009116251/12.

(090140196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.541.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A.

A. GRAZIANO / P. MESTDAGH

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2009116252/12.

(090140197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Elite Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 92.663.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009116255/10.

(090140199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**O.I.A. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 80, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.931.

---

STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-sept août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Predrag KARANOVIC, chauffeur, né à Smederevo (Yougoslavie) le 26 juillet 1958, demeurant à L-4940 Bascharage, 117, avenue de Luxembourg.

2.- Madame Biserka SOPIC, épouse de Monsieur Predrag KARANOVIC, préqualifié sub 1.-, employée privée, née à Smederevo (Yougoslavie) le 13 avril 1961, demeurant à L-4940 Bascharage, 117, avenue de Luxembourg.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "O.I.A. s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec petite restauration.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Predrag KARANOVIC, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Madame Biserka SOPIC, épouse de Monsieur Predrag KARANOVIC, préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900.-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Predrag KARANOVIC, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-4940 Bascharage, 80, avenue de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. KARANOVIC, P. KARANOVIC, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 août 2009. Relation: CAP/2009/2869. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 septembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009116324/124.

(090139901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

**MDC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: ZAR 765.357,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.988.

Suite à l'assemblée générale des associés tenue le 21 août 2009, il a été décidé de nommer comme commissaire aux comptes la société PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg avec effet immédiat, son mandat prenant fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MDC Holdco S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009116374/16.

(090139867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

**ProLogis France XCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.892.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009116272/17.

(090139627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2009.

**Groupe LW s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4556 Differdange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 147.940.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jean WALCH, employé, né à Sarrebourg (France), le 20 octobre 1985, demeurant à L-4556 Differdange, 15, rue du Chemin de Fer.

2) Monsieur Antoine LIBERIO, employé, né à Strasbourg (France), le 11 décembre 1973, demeurant à F-67170 Souffelweyersheim, 3, rue de l'Artisanat,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean WALCH, préqualifié sub 1), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 5 août 2009, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "Groupe LW s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Differdange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra exploiter des redevances, royalties ou locations de brevets, licences ou marques.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement. La société pourra apporter ses conseils en matières administrative, commerciale ou financière.

La société pourra également prêter aux sociétés auxquelles elle s'intéresse ou emprunter avec ou sans intérêts.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean WALCH, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Monsieur Antoine LIBERIO, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Messieurs Jean WALCH et Antoine LIBERIO, préqualifiés, sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

3) Le siège social est fixé à L-4556 Differdange, 15, rue du Chemin de Fer.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WALCH, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 août 2009. Relation: CAP/2009/2929. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): NEU.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 7 septembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009116328/133.

(090140175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**2MWin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.993.

Le Bilan pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Référence de publication: 2009116404/12.

(090140054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Moor Park Newday Netherlands Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 126.948.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg  
par l'associé unique de la société en date du 7 août 2009*

1. Le mandat des gérants de la Société est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009:

- Madame Samia RABIA, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Gary WILDER, demeurant 20, Astons Road, GB-HA6 2LD Northwood.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116383/17.

(090140133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Tectum Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6921 Roodt-sur-Syre, 4A, Banzelt.

R.C.S. Luxembourg B 147.948.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den ersten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Stefanie WIEGANDT, Büroangestellte, wohnhaft in D-54456 Tawern, Römerstrasse 18.

Welche Komparentin den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

**1. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital****Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung TECTUM REAL ESTATE

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Roodt-sur-Syre.**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck:

- den An- und Verkauf von Immobilien in ganz Europa;
- die Verwaltung, Vermietung und Verpachtung von Immobilien;
- die Beratung im Immobilienbereich.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck den Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.**II. - Verwaltung und Aufsicht****Art. 7.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.



Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalters, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III. - Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Montag des Monats Juni um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

#### **IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung**

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

#### **V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten**

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

**Art. 20.** Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt die alleinige Anteilhaberin die ein hundert (100) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Erklärung*

Die Komparentin erklärt seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Gründungskosten*

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-).

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann nimmt die alleinige Anteilhaberin folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder und der Kommissare wird auf jeweils einen festgesetzt.

Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

Herr Ralf JACOBS, Unternehmer, wohnhaft in D-54329 Konz, Birnenweg 11,  
welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

2.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Zimmer & Schulz Lux-International SARL - Fiduciaire-Expert Comptable, mit Sitz in L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 40.574.

3.- Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

4.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6921 Roodt-sur-Syre, 4a, Banzelt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. WIEGANDT, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 02 septembre 2009. Relation: ECH/2009/1235. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 4. September 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009116354/179.

(090140326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

**Al Dar Islamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.968.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 19 Mai 2009 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

- Mme Michèle Berger (3 boulevard Royal - L-2449 Luxembourg)
- M. Frédéric Fasel (1 boulevard Royal - L-2449 Luxembourg)
- M. Yves Martignier (60 route des Acacias, CH-1211 Genève 73)
- M. Pierre Etienne (1 boulevard Royal - L-2449 Luxembourg)

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

*Pour Al Dar Islamic Fund*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Marie-Claude Lange / Christopher Misson

Référence de publication: 2009116753/20.

(090139799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

**WDI Reinsurance S.A., Société Anonyme,  
(anc. BNP PARIBAS Ré, Société de Réassurance de la Banque BNP Paribas).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 25.331.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 août 2009*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Résolution 1:*

L'Assemblée accepte les démissions des personnes suivantes:

- en tant qu'Administrateurs:

- \* Monsieur Yvan Juchem
- \* Monsieur Joseph Winandy
- \* Monsieur Rémi Esclattier,
- \* Monsieur Stanislas Chevalet
- \* Monsieur Jean-Louis Marlier
- \* Monsieur Christian Sztajnkrzyer
- \* Monsieur Eric Martin
- \* Monsieur Christian Cretin

- en tant qu'Administrateur-délégué:

- \* Monsieur Christian Cretin

*Résolution 3:*

L'Assemblée nomme les personnes suivantes comme Administrateurs:

- Monsieur Jacques Reckinger, Administrateur, né le 14 mars 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 40, bld Joseph II, L-1840 Luxembourg,
- Monsieur Georges Gudenburg, Avocat, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
- Monsieur Pierre Metzler, Avocat, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Claude Weber, Administrateur, né le 24 avril 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2009.

*Résolution 5:*

L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises indépendant KPMG Audit Sàrl (RC S Luxembourg B 103.590) avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en remplacement de MAZARS S.A. Le mandat du réviseur d'entreprises indépendant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009116729/44.

(090139815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

**Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.962.

L'adresse correcte de Monsieur Anthony Montagu est:

26 Broad walk House, 51 Hyde Park Gate GB-SW7 5DZ London, U.K.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009116740/10.

(090140265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

**NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 2.425.500,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert en date du 16 juillet 2008 entre:

- KKR European Fund III, Limited Partnership, un limited partnership ayant son siège social à, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans;

- KKR Nectar Nomineeco 1 Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à, Stirling Square 7 Carlton Square, London SW1Y 5AD; Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 6544257; et

- KKR Nectar Nomineeco 2 Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à, Stirling Square 7 Carlton Square, London SW1Y 5AD; Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 6544487;

- KKR Nectar Nomineeco 3 Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à, Stirling Square 7 Carlton Square, London SW1Y 5AD; Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 6544346; et

- KKR Nectar Nomineeco 4 Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à, Stirling Square 7 Carlton Square, London SW1Y 5AD; Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 6544525.

\* que la société KKR Nectar Nomineeco 1 Limited a acquis 2.006 parts sociales de catégorie A1, 2.006 parts sociales de catégorie A2, 2.006 parts sociales de catégorie A3, 2.006 parts sociales de catégorie A4, 2.006 parts sociales de catégorie A5, 194 parts sociales de catégorie B1, 194 parts sociales de catégorie B2, 194 parts sociales de catégorie B3, 194 parts sociales de catégorie B4 et 194 parts sociales de catégorie B5 cédées par KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP;

\* que la société KKR Nectar Nomineeco 2 Limited a acquis 2.006 parts sociales de catégorie A1, 2.006 parts sociales de catégorie A2, 2.006 parts sociales de catégorie A3, 2.006 parts sociales de catégorie A4, 2.006 parts sociales de catégorie A5, 194 parts sociales de catégorie B1, 194 parts sociales de catégorie B2, 194 parts sociales de catégorie B3, 194 parts sociales de catégorie B4 et 194 parts sociales de catégorie B5 cédées par KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP;

\* que la société KKR Nectar Nomineeco 3 Limited a acquis 2.006 parts sociales de catégorie A1, 2.006 parts sociales de catégorie A2, 2.006 parts sociales de catégorie A3, 2.006 parts sociales de catégorie A4, 2.006 parts sociales de catégorie A5, 194 parts sociales de catégorie B1, 194 parts sociales de catégorie B2, 194 parts sociales de catégorie B3, 194 parts sociales de catégorie B4 et 194 parts sociales de catégorie B5 cédées par KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP; et

\* que la société KKR Nectar Nomineeco 4 Limited a acquis 2.006 parts sociales de catégorie A1, 2.006 parts sociales de catégorie A2, 2.006 parts sociales de catégorie A3, 2.006 parts sociales de catégorie A4, 2.006 parts sociales de catégorie A5, 194 parts sociales de catégorie B1, 194 parts sociales de catégorie B2, 194 parts sociales de catégorie B3, 194 parts sociales de catégorie B4 et 194 parts sociales de catégorie B5 cédées par KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009116732/48.

(090140315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

### **Tree Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 147.550.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of August.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Mr Aurélien CHEPPE, Avocat, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors of "TREE INVESTMENTS S.A.", a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (the "Company"),

by virtue of a decision taken by the board of directors of the said Company in its meeting held by circular resolutions effective as of July 29, 2009,

which decision, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person requested the notary to enact the following statements:

1) The société anonyme "TREE INVESTMENTS S.A.", with its registered office in Luxembourg, was incorporated by deed passed before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on July 14, 2009, not yet published in the Mémorial C;

and has now a subscribed share capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of fifteen thousand five hundred (15,500) Class II Shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each and each partly paid-up at 25% of their value,

2) Article 6.6. of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") foresees an authorized share capital as follows:

**" Art. 6. Share capital.**

...

6.6. The Authorised share capital, including the subscribed share capital, is fixed at seventy million two hundred thousand euros (EUR 70,200,000.-) consisting of an aggregate number of thirty-two million five hundred thousand (32,500,000) Class I Shares and two million six hundred thousand (2,600,000) Class II Shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these Articles, or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the Authorised share capital pursuant to this Article, the Board of Directors is hereby authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for such Shares or any right or rights to convert any security into such Shares or otherwise dispose of them to such persons, within the limit of the Authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing Shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares to be issued.

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles, each time for a period not exceeding five (5) years.

..."

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 6.6. of the Articles, the board of directors of the said Company in its meeting held by circular resolutions effective as of July 29, 2009, resolved to increase the subscribed share capital of the Company (where the subscription forms for Shares will have been received and the funds relating thereto will be at the disposal of the Company) by an amount of THIRTY-ONE MILLION NINE HUNDRED SIXTY-EIGHT THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY euros (EUR 31,968,750.-) in order to raise it from its present amount of THIRTY-ONE THOUSAND euros (EUR 31,000.-) to THIRTY-ONE MILLION NINE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY euros (EUR 31,999,750.-) by issuing FIFTEEN MILLION NINE HUNDRED EIGHTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED SEVENTY-FIVE (15,984,375) Class I Shares with a par value of TWO euros (EUR 2.-) each.

Thereupon, Mr Aurélien CHEPPE, prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions and the bank confirmation as attached, that the board of directors has accepted the subscription of a total of FIFTEEN MILLION NINE HUNDRED EIGHTY-FOUR THOUSAND THREE HUNDRED SEVENTY-FIVE (15,984,375) Class I Shares with a par value of TWO euros (EUR 2.-) each, for a total amount of THIRTY-ONE MILLION NINE HUNDRED SIXTY-EIGHT THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY euros (EUR 31,968,750.-), and declares that such Class I Shares have been fully paid-up, in cash;

Thereupon, Mr. Aurélien CHEPPE, prenamed, declares, on the basis of the above circular resolutions and the bank confirmation as attached, that the Class I Shares have been fully paid in cash by several subscribers, together with a share premium of an amount of ONE euro and TWENTY cents (EUR 1.2) per Class I Share issued, corresponding to an amount of NINETEEN MILLION ONE HUNDRED EIGHTY-ONE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY EUROS (EUR 19,181,250.-) fully disbursed in cash,

so that an amount of FIFTY-ONE MILLION ONE HUNDRED FIFTY THOUSAND euros (EUR 51,150,000.-) has been available to the Company on July 29, 2009, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers, which remain attached hereto.

4) As a consequence of the increase of the subscribed share capital of the Company, Article 6.2. of the Articles will from now have the following wording:

**" Art. 6. Share Capital.**

...

6.2. The Company has a subscribed share capital of thirty-one million nine hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty euros (EUR 31,999,750.-) consisting of fifteen million nine hundred eighty-four thousand three hundred and seventy-five (15,984,375) Class I Shares and fifteen thousand and five hundred (15,500) Class II Shares, each with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each.

..."

**Costs**

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 6,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le sixième jour du mois d'août.

Par devant nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

**A COMPARU:**

Monsieur Aurélien CHEPPE, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de "TREE INVESTMENTS S.A.", Société Anonyme (S.A.), avec siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (la "Société"),

en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration de ladite Société par résolution circulaire prenant effet à compter du 29 juillet 2009,

laquelle décision restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société anonyme "TREE INVESTMENTS S.A." a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 14 juillet 2009, non encore publié au Mémorial C;

et qu'elle a actuellement un capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en quinze mille cinq cent (15.500) Actions de Classe II ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, partiellement libérées à hauteur de 25% de leur valeur nominale.

2. L'article 6.6. des statuts de la Société (les "Statuts") prévoit un capital social autorisé dans les termes suivants:

**" Art. 6. Capital Social.**

...

6.6. Le Capital social autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à soixante-dix millions deux cent mille euros (EUR 70.200.000,-), divisé en trente-deux millions cinq cent mille (32.500.000) Actions de Classe I et deux millions six cent mille (2.600.000) Actions de Classe II ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication de ces Statuts, ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, augmenter ou réduire le Capital social autorisé conformément à cet Article, le Conseil d'Administration est autorisé à offrir, allouer, accorder des options ou d'accorder tout droit ou droit de souscrire à de telles Actions ou tout(s) droit(s) de convertir toute valeur en de telles Actions ou de céder à de toute personne dans les limites du Capital social autorisé, à toutes personnes et selon les termes qu'il jugera convenable, et notamment pour procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants pour les Actions nouvelles à émettre.

Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires, prise dans les mêmes conditions que pour la modification des Statuts, à chaque fois pour une période ne dépassant pas cinq (5) ans.

...".

3. En vertu des dispositions de l'Article 6.6. des Statuts mentionné ci-dessus, le conseil d'administration de la Société a décidé, par résolution circulaire prenant effet au 29 juillet 2009, d'augmenter le capital social souscrit de la Société (lorsque les contrats de souscription d'Actions de la Société auront été reçus et les fonds y relatifs seront à la disposition de la Société) à concurrence de TRENTE ET UN MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE euros (EUR 31.968.750,-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE euros (EUR 31.000,-) à TRENTE ET UN MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE euros (EUR 31.999.750,-) par l'émission de QUINZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE- (15.984.375) Actions de Classe I d'une valeur nominale de DEUX euros (EUR 2,-) chacune.

Alors, Monsieur Aurélien CHEPPE, prénommé, sur base des résolutions circulaires ci-avant et de la confirmation bancaire ci-attachée, déclare que le conseil d'administration de la Société a accepté la souscription d'un montant total de QUINZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE (15.984.375) Actions de Classe I d'une valeur nominale de DEUX euros (EUR 2,-) chacune, pour un montant total de TRENTE ET UN MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE euros (EUR 31.968.750,-), et déclare que ces actions ont été entièrement libérées, par apport en numéraire;

Alors, Monsieur Aurélien CHEPPE, prénommé, sur base des résolutions circulaires ci-avant et de la confirmation bancaire ci-attachée, déclare que les Actions de Classe I ont été entièrement libérées par apport en numéraire par

différents souscripteurs, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de UN euro et VINGT centimes (EUR 1,2) par Action de Classe I émise, correspondant à un montant de DIX-NEUF MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE euros (EUR 19.181.250,-) entièrement libéré par apport en numéraire,

de sorte que la somme totale de CINQUANTE ET UN MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE euros (EUR 51.150.000,-) s'est trouvé à la disposition de la Société au 29 juillet 2009, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs, qui restent annexés aux présentes.

4. A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6.2. des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital Social.**

...

La Société a un capital social souscrit de trente et un millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 31.999.750,-) divisé en quinze millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze (15.984.375) Actions de Classe I et quinze mille cinq cent (15.500) Actions de Classe II, ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

..."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ EUR 6.000,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. CHEPPE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2009. Relation: LAC/2009/33380. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009118455/161.

(090142468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**EP Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 135.999.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EP SERVICES", ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 janvier 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 550 du 5 mars 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 7 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 926 du 4 mai 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anne-Sophie SUTTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Karine ARROYO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.



II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille euros) pour porter le montant actuel de EUR 175.000.- (cent soixante-quinze mille euros) à EUR 300.000.- (trois cent mille euros) par l'émission de 1.250 (mille deux cent cinquante) actions nouvelles sans valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de l'intégralité des actions nouvelles par EP GROUP S.A.

3. Modification en conséquence de l'article 3 des statuts de la société.

4. Changement de la date de l'assemblée générale des actionnaires du 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de mai au 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 17 h.

5. Modification en conséquence de l'article 13 des statuts de la société.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 175.000.- (cent soixante-quinze mille euros) à EUR 300.000.- (trois cent mille euros) par l'émission de 1.250 (mille deux cent cinquante) actions nouvelles sans valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme EP GROUP S.A., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange, ici représentée par Madame Karine ARROYO, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société comme suit:

"Le capital social est fixé à EUR 300.000.- (trois cent mille euros), représenté par 3.000 (trois mille) actions sans désignation de valeur nominale.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale des actionnaires du 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de mai au 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 17 heures.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 13 des statuts est modifié est comme suit:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A.-S. SUTTER, A. SIEBENALER, K. ARROYO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29901. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009118454/81.

(090142498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

---

**Trophy Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 54.261.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FIAS INTERNATIONAL INC, a company having its registered office at PO Box 438, Beaufort House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Principal"),

here represented by Mrs Catia CAMPOS, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy"),

by virtue of a proxy under private seal given on August 14<sup>th</sup>, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. TROPHY HOLDING S.A. (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 54261, has been incorporated by deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on March 11<sup>th</sup>, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 283 on June 10<sup>th</sup>, 1996.

II. The subscribed capital of the Company is presently thirty thousand nine hundred eighty-six euros sixty-nine cents (30,986.69 EUR) divided into one thousand two hundred and fifty (1250) shares with no par value, all subscribed and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FIAS INTERNATIONAL INC, une société ayant son siège social à PO Box 438, Beaufort House, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques (le "Mandant"),

ici représentée par Madame Catia CAMPOS, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 14 août 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. TROPHY HOLDING S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 54261 a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 283 du 10 juin 1996.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1250) actions sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en langue française et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Catia CAMPOS, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2009. LAC/2009/34379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009118466/88.

(090142936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**dfl Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.950.003,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009118471/11.

(090142721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Super Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 101.300,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.213.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of August, before us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Super Selector S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 123.213 (the Company). The Company was incorporated on December 4, 2006 pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - n° 313 of March 6, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on April 21, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 29, 2008, number 1316.

There appeared:

New Super Selector S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 129.100 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mélanie Sauvage, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of forty nine thousand and nine hundred euro (EUR 49,900) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred fifty-one thousand two hundred euro (EUR 151,200) to one hundred one thousand three hundred euro (EUR 101,300) by way of redemption and cancellation of one thousand nine hundred ninety-six (1,996) class D "tracker" shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, currently held by the Sole Shareholder, without repayment to the Sole Shareholder.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the reduction of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment of article 5.8 of the Articles.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration in the share register of the Company of the reduction of the share capital specified under item 1. above and to see to any formalities in connection therewith.

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the shareholder of the Company waives the convening notice, considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to reduce and it hereby reduces the share capital of the Company by an amount of forty nine thousand and nine hundred euro (EUR 49,900) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred fifty-one thousand two hundred euro (EUR 151,200) to one hundred one thousand three hundred euro (EUR 101,300) by way of redemption and cancellation of one thousand nine hundred ninety-six (1,996) class D "tracker" shares of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, currently held by the Sole Shareholder, without repayment to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolves to record that the share holding in the Company is further to the above share capital reduction as follows:

New Super Selector S.à r.l. . . . . .	625 class A "tracker" shares
	625 class B "tracker" shares
	625 class C "tracker" shares
	500 class D "tracker" shares
	1,677 class E "tracker" shares

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred one thousand three hundred euro (EUR 101,300) represented by (i) six hundred twenty-five (625) class A "tracker" shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) six hundred twenty-five (625) class B "tracker" shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) six hundred twenty-five (625) class C "tracker" shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) five hundred (500) class D "tracker" shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share) and (v) one thousand six hundred seventy-seven (1,677) Class E "tracker" shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of a particular asset or assets of the Company ("the Designated Assets") which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote."

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.8 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.8.** Subject to article 5.1., the Designated Assets in respect of the Class D Shares are the assets determined by the general meeting of shareholders of the company from time to time (the "Class D Designated Assets")."

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration in the share register of the Company of the above reduction of the share capital of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

*Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, such proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le treize août, par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Super Selector S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.213 (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2006 suivant un acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), cet acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 313 du 6

mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 avril 2008, pas publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 mai 2008, numéro 1316.

A comparu:

New Super Selector S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.100 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mélanie Sauvage, avocate, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quarante-neuf mille neuf cents euros (EUR 49.900) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent cinquante et un mille deux cents euros (EUR 151.200) à cent un mille trois cents euros (EUR 101.300) par rachat et annulation de mille neuf cent quatre-vingt seize (1.996) parts sociales "traçantes" de classe D de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, détenues actuellement par l'Associé Unique, sans remboursement à l'Associé Unique.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter la réduction de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus.

4. Modification de l'article 5.8 des Statuts.

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités s'y rapportant.

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'associé de la Société renonce aux formalités de convocation, se considérant comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de réduire et réduit par la présente le capital social de la Société d'un montant de quarante-neuf mille neuf cents euros (EUR 49.900) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent cinquante et un mille deux cents euros (EUR 151.200) à cent un mille trois cents euros (EUR 101.300) par le rachat et l'annulation de mille neuf cent quatre-vingt-seize (1.996) parts sociales "traçantes" de classe D de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, détenues actuellement par l'Associé Unique, sans remboursement à l'Associé Unique.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionariat dans la Société suite à la réduction de capital social indiquée ci-dessus se présente comme suit:

New Super Selector S.à r.l. . . . .	625 parts sociales "traçantes" de classe A
	625 parts sociales "traçantes" de classe B
	625 parts sociales "traçantes" de classe C
	500 parts sociales "traçantes" de classe D
	1.677 parts sociales "traçantes" de classe E

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1** Le capital social de la Société est fixé à cent un mille trois cents euros (EUR 101.300) représenté par (i) six cent vingt-cinq (625) parts sociales "traçantes" de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (ii) (625) parts sociales "traçantes" de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iii) (625) parts sociales "traçantes" de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C), (iv) cinq cents (500) parts

sociales "traçantes" de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D) et (v) mille six cent soixante-dix-sept (1.677) parts sociales "traçantes" de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (collectivement, les Parts Sociales Traçantes, et individuellement, une Part Sociale Traçante) qui traceront les performances et revenus d'un actif particulier ou d'actifs de la Société (les "Actifs Désignés"), lequel terme sera censé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être considéré comme ayant remplacé en totalité ou en partie ces Actifs Désignés en ce compris, en tout état de cause, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

Les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et indépendamment de leur classe désignées comme les Parts Sociales et individuellement et indépendamment de leur classe désignée comme une Part Sociale.

Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble désignés comme les Associés. Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote."

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.8 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.8.** Sous réserve de l'article 5.1., les Actifs Désignés en relation avec les Parts Sociales de Classe D sont les actifs déterminés par l'assemblée générale des associés de la société de temps à autre (les "Actifs Désignés de Classe D").

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorité par la présente à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités s'y rapportant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; et à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: M. SAUVAGE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2009. Relation: LAC/2009/33739. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009118450/205.

(090142523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

### **CP (Luxco) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.968.808,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009118475/11.

(090142717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**PS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.091.300,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 124.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 septembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009118476/11.

(090142716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**TKK 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 125.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 septembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009118474/11.

(090142718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**ÖkoWorld Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 52.642.

Im Jahre zweitausendneun, am zwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ÖkoWorld Lux S.A. (die „Gesellschaft“) mit Sitz in 46, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxemburg und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 52.642 zu einer außerordentlichen Generalversammlung erschienen. Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde vom 26. Oktober 1995 gegründet, welche am 29. November 1995 im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (das „Mémorial“), veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt durch notarielle Urkunde vom 28. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial am 13. März 2008, geändert.

Die Versammlung wird um 11:45 Uhr unter dem Vorsitz von Manfred Hoffmann, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Judith Jungmann, Rechtsanwältin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Susanne d'Anterrosches, Rechtsanwältin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung*

1. Änderung des Wortlautes von Artikel 3. der Satzung hinsichtlich des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft wie folgt:

„Zweck der Gesellschaft ist die kollektive Portfolioverwaltung eines oder mehrerer Luxemburger und/oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, welche der Richtlinie 85/611/EWG, in ihrer jeweils geltenden Fassung unterliegen und anderer Luxemburger oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen, die nicht unter vorbenannte Richtlinie fallen, einschließlich spezialisierter Investmentfonds gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds, dies im Namen der Anteilhaber und im Einklang mit den Bestimmungen des Kapitel 13 des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, in seiner jeweils gültigen Fassung. Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, die zur Förderung des Vertriebs solcher Anteile und zur Verwaltung dieser Sondervermögen notwendig oder nützlich sind.

Die Gesellschaft kann jedwede anderen Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Gesellschaftszweck dienen oder nützlich sind, insoweit diese dem Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entsprechen.“

2. Verschiedenes.



II. Gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften ist die Generalversammlung nur dann beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Ferner sind nach dieser Vorschrift Beschlüsse mit einer Mehrheit von mindestens zwei Drittel der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre zu fassen.

III. Die persönlich anwesenden Aktionäre oder deren bevollmächtigten Vertreter sowie die jeweilige Anzahl der Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären oder deren bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die von den bevollmächtigten Vertretern und dem amtierenden Notar "ne varietur" gezeichneten Vollmachten bleiben vorliegender Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen registriert zu werden.

IV. Aus der Anwesenheitsliste und dem Auszug aus dem Aktionärsregister geht hervor, dass von den 47.000 Aktien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, alle Aktien in dieser Generalversammlung anwesend oder rechtmäßig vertreten sind.

V. Da das gesamte Gesellschaftskapital auf dieser Generalversammlung anwesend oder vertreten ist und da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre erklären, dass sie vor dieser Versammlung ordnungsgemäß Kenntnis von der Tagesordnung genommen haben, waren keine Einberufungsschreiben erforderlich.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

*Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt, den Wortlaut von Artikel 3 der Satzung wie folgt neu zu fassen:

**Art. 3.** „Zweck der Gesellschaft ist die kollektive Portfolioverwaltung eines oder mehrerer Luxemburger und/oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, welche der Richtlinie 85/611/EWG, in ihrer jeweils geltenden Fassung unterliegen und anderer Luxemburger oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen, die nicht unter vorgenannte Richtlinie fallen, einschließlich spezialisierter Investmentfonds gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds, dies im Namen der Anteilsinhaber und im Einklang mit den Bestimmungen des Kapitel 13 des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, in seiner jeweils gültigen Fassung. Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, die zur Förderung des Vertriebs solcher Anteile und zur Verwaltung dieser Sondervermögen notwendig oder nützlich sind.

Die Gesellschaft kann jedwede anderen Geschäfte tätigen und Maßnahmen treffen, die ihre Interessen fördern oder sonst ihrem Gesellschaftszweck dienen oder nützlich sind, insoweit diese dem Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entsprechen.“

Da kein Aktionär weiter das Wort ergreift und die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde. Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen - dem Notar dem Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort nach bekannt, haben dieselbigen mit dem Notar gemeinsam die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. HOFFMANN, J. JUNGSMANN, S. D'ANTERROCHES und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 août 2009. Relation: LAC/2009/35333. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE - zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 3. September 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009118458/75.

(090142453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Kaval S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.304.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Kaval S.A

Signature

Référence de publication: 2009118480/12.

(090142891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Axe Medical S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 142.816.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Axe Medical S.A.

Signature

Référence de publication: 2009118481/12.

(090142886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Osteria V.A. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Osteria Di Niederanven.  
Siège social: L-6941 Niederanven, 2, rue de Munsbach.  
R.C.S. Luxembourg B 148.023.

## STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1.- La société anonyme Solutions Group Participation (S Group) S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 86.027, ici valablement représentée par son administrateur-délégué Madame Juliette dite Liette Kies, salariée, demeurant à Gonderange, pouvant valablement engager ladite société par sa signature individuelle.

2.- La société anonyme IMMOPRESTIGE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 285, Route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 38.463, ici valablement représentée par son administrateur-délégué Madame Juliette dite Liette Kies, salariée, demeurant à Gonderange, pouvant valablement engager ladite société par sa signature individuelle.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "OSTERIA V.A. s.à r.l."

L'enseigne commerciale de la société sera la suivante: "OSTERIA DI NIEDERANVEN".

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Il pourra être transféré en tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Les gérants sont nommés par l'Assemblée Générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs leurs conférés dans l'acte de nomination.

Les gérants sont habilités à instituer des succursales aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- La société anonyme Solutions Group Participation (S Group) S.A., prénommée, quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	90
2.- La société anonyme IMMOPRESTIGE S.A., prénommée, dix parts sociales . . . . .	10
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à trois.

2.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Bertrand DUGUET, cuisinier, né le 13 juin 1964, demeurant à L-3416 Dudelange, 17, rue Ste Barbe.

Sont nommés gérants administratifs: Monsieur Patrice dit Patrick PIANON, salarié, demeurant à L-6183 Gonderange, 8, rue d'Ernster, et Madame Juliette dite Liette KIES, salariée, demeurant à L-6183 Gonderange, 8, rue d'Ernster.

3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et celle d'un gérant administratif.

4.- L'adresse du siège social est fixée à L-6941 Niederanven, 2, rue de Munsbach.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kies, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes civiles, le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/32008. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009118488/119.

(090142804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Beim Schrainer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3396 Roeser, 7, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 75.459.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mu neuf. Le six août.

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

Monsieur Ernest WOLTER, maître-menuisier, né à Bettembourg, le 4 juin 1964 (No. Matricule 19640604290), demeurant à L-3396 ROESER, 7, rue du Cimetière.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "BEIM SCHRAINER Sàrl" (No. Matricule 20002405505), avec siège social à L-3396 Roeser, 7, rue du Cimetière;

inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 75.459;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 avril 2000, publiée au Mémorial C de 2000, page 27.874;

b) Que l'associé unique de la société à responsabilité limitée "BEIM SCHRAINER Sàrl" a décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, l'associé unique reprend tout l'actif et passif de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-3396 Roeser, 7, rue du Cimetière.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wolter, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 14 août 2009. Relation: EAC/2009/9856. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 7 septembre 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009118485/33.

(090142864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Sani-Staar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 15, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 53.925.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf.

Le six août.

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Romain STAAR, indépendant, né à Dudelange le 8 octobre 1962 (No. Matricule 19621008172), demeurant à L-3543 Dudelange, 72 rue Pasteur.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

a) Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "SANI-STAAR S.à.r.l." avec siège social à L-3510 Dudelange, 15 rue de la Libération;

inscrite au Registre des firmes sous la section B numéro 53.925;

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 février 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 10.860

et modifiée suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé daté du 10 juin 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 77.056;

b) Que l'associé unique de la société à responsabilité limitée "SANI-STAAR S.à.r.l." a décidé la dissolution de ladite société avec effet immédiat, et déclare reprendre tout l'actif et le passif de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-3543 Dudelange, 72 rue Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Staar, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 14 août 2009. Relation: EAC/2009/9857. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 7 septembre 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009118484/36.

(090142860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Hepta Equity Partners (Europe) I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 138.653.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

HEPTA INVESTMENTS (GUERNSEY) LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey having its registered office at P.O. Box 140, Manor Place, St.Peter Port, Guernsey GY1 4EW, registered with the Guernsey Registry under the number 48732, represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given June 4<sup>th</sup>, 2009.

The prenamed proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

1. That the company "HEPTA EQUITY PARTNERS (EUROPE) I S.A.", with its registered office in L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 138653, has been incorporated according to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of the undersigned notary, residing in Luxembourg, dated May 6<sup>th</sup>, 2008, which deed has been published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1445, dated June 11<sup>th</sup>, 2008.

2. That the issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31.000.-), represented by thirty-one thousand (31.000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, entirely paid in.

3. Hepta Investments (Guernsey) Limited, prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the Company.

4. That in its quality of sole shareholder of the Company, Hepta Investments (Guernsey) Limited hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company.

5. That Hepta Investments (Guernsey) Limited moreover states to take over, on its own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown, of the company "HEPTA EQUITY PARTNERS (EUROPE) I S.A." and that it will undertake under its own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by herself in relation with the assets and liabilities of the Company.

6. That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

7. That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five years.

8. That Mr Alberto FERRO-VILLANI, being director of Hepta Investments (Guernsey) Limited, is authorized in the name and on behalf of Hepta Investments (Guernsey) Limited to file any tax declaration, notice to the trade register or any other documents or perform any other actions, which might be necessary or useful for the finalisation of the liquidation of the Company.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

HEPTA INVESTMENTS (GUERNSEY) LIMITED, société constituée et existant sous les lois de Guernsey, avec siège social à P.O.Box 140, manor Place, St.Peter Port, Guernsey GY1 4 EW, enregistrée près du Registre de Guernsey sous le numéro 48732, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée le 4 juin 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant des dites qualités, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme "HEPTA EQUITY PARTNERS (EUROPE) I S.A." ("la Société"), établie et ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 138.653, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, agissant en remplacement du notaire instrumentant le 6 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1445 du 11 juin 2008.

2. Que le capital social souscrit de la Société est de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00.-) chacune, entièrement libérées.

3. Que Hepta Investments (Guernsey) Limited, prénommée, est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions émises par la Société.

4. Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, Hepta Investments (Guernsey) Limited déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société.

5. Que Hepta Investments (Guernsey) Limited déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société "HEPTA EQUITY PARTNERS (EUROPE) I S.A." et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour remplir les obligations qu'elle a ainsi contractées en relation avec les actifs et passifs de la Société.

6. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice des leurs mandats jusqu'au moment de la dissolution.

7. Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

8. Que Monsieur Alberto FERRO-VILLANI, étant directeur de Hepta Investments (Guernsey) Limited, est autorisé au nom et pour le compte de Hepta Investments (Guernsey) Limited de déposer toute déclaration de TVA, de procéder à toute notification au Registre de Commerce et des Sociétés ou d'établir tout autre document nécessaire ou utile à la finalisation de la dissolution de la société.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35693. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009118468/100.

(090142545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

---

**Ansep, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 24.267.

L'an deux mil neuf, le trente et un août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**S'EST REUNIE:**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ANSEP", avec siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 25 avril 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 200 du 16 juillet 1986, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire alors de résidence à Remich, en date du 30 avril 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1142 du 29 juillet 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 24.267.

L'assemblée est présidée par Madame Brigitte CHOULY, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Emilie MOLINA, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Emilie MOLINA, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Madame le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Madame le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Elle appelle à ces fonctions, ANSICO, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social au Noorderlaan, 139, B-2030 Antwerpen et immatriculée au Registre des Personnes Morales de Antwerpen sous le numéro 0415.532.558.

*Pouvoirs du liquidateur*

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présente assemblée est close.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à neuf cents euros (900.- EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Chouly, E. Molina et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 septembre 2009. LAC/2009/35695. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009118477/66.

(090142806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Helsia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009117008/9.

(090140465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.